



Conditions et conseils de fabrication pour gobelets personnalisés

Valable dès le **01.09.20**

1. Conditions d'Impression en sérigraphie

- 1.1** L'impression en sérigraphie s'effectue une couleur à la fois. L'opération est répétée pour chaque couleur, ce qui engendre des frais techniques et d'impression supplémentaires. Pour des raisons techniques, le produit n'est pas imprimable sur la totalité de la surface.
- 1.2** La surface imprimable correspond au gabarit transmis au client en fonction du type de gobelet choisi.
- 1.3** Ecomanif déconseille les logos rectangulaires de grande dimension, car ils risquent de ne pas se voir dans leur totalité sur une face entière de gobelet.
- 1.4** Les éléments de moins d'un millimètre d'épaisseur peuvent mal ressortir à l'impression.
- 1.5** Les dégradés ne sont pas possibles avec cette technique d'impression.
- 1.6** Les graduations (cl, dl) peuvent être modifiées à la demande. Cette opération est réalisée par le service d'infographie du fabricant.
- 1.7** Les visuels transmis doivent être de la meilleure qualité possible, idéalement en format vectorisé (AI, EPS ou PDF).
- 1.8** Les coloris possibles doivent faire partie de la palette de couleur « Pantone solid coated ». Tout autre coloris devra être adapté au risque de modifier le résultat escompté.
- 1.9** Le BAT doit être validé impérativement 5 semaines avant la date de livraison souhaitée. Au-delà de ce délai, il est de la responsabilité du client de décider si sa commande doit être produite ou non. Ecomanif décline toute responsabilité en cas de retard de livraison.
- 1.10** Ecomanif conseille de transmettre les visuels 6 semaines avant la date de livraison, en comptant une semaine pour les éventuelles corrections qui pourraient être demandées par le client.



Conditions et conseils de fabrication pour gobelets personnalisés

Valable dès le **01.09.20**

2. Conditions d'Impression en quadrichromie

- 2.1** L'impression en quadrichromie n'est disponible que pour les gobelets 20cl - 25cl - 30cl - 40cl - 50cl.
- 2.2** Cette technique permet des rendus photo. La photo est imprimée sur une étiquette qui est encapsulée dans le gobelet.
- 2.3** Ecomanif déconseille les logos rectangulaires de grande dimension, car ils risquent de ne pas se voir dans leur totalité sur une face entière de gobelet.
- 2.4** La surface imprimable correspond au gabarit transmis au client en fonction du type de gobelet choisi.
- 2.5** La totalité de la surface du gobelet peut être imprimée.
- 2.6** Cette technique, intéressante pour des visuels recouvrant l'entier de la surface du gobelet, est déconseillée pour l'impression d'un logo simple.
- 2.7** Pour les couleurs claires comme le blanc, Ecomanif conseille d'appliquer un blanc de soutien sur ces parties afin de faire ressortir les coloris.
- 2.8** Les graduations peuvent être modifiées à la demande. Cette opération est réalisée par le service d'infographie du fabricant.
- 2.9** Les visuels transmis doivent être de la meilleure qualité possible, idéalement en format vectorisé (AI, EPS ou PDF).
- 2.10** Les coloris possibles doivent être transmis si possible en mode CMJN et en résolution 150dpi.
- 2.11** Le BAT doit être validé impérativement 5 semaines avant la date de livraison souhaitée. Au-delà de ce délai, il est de la responsabilité du client de décider si sa commande doit être produite ou non. Ecomanif décline toute responsabilité en cas de retard de livraison.
- 2.12** Ecomanif conseille de transmettre les visuels 6 semaines avant la date de livraison, en comptant une semaine pour les éventuelles corrections qui pourraient être demandées par le client.